Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260409-D202604004A-DE

Henbont
Hennebont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

Séance Publique du 9 avril 2026

Objet de la délibération
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS : ELECTION DES MEMBRES ELUS

Le neuf avril deux mille vingt-six à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le deux avril deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET, Maire

Etaient présents :
Jean-Charles BRUNET , Xavier POUREAU , Chloé LE THOER , Matthieu LE GOFF , Jacques VAUDRON , Sophie LEROUX , Daniel DROUET , Valérie RABASTE , Guénaëlle LE HIN , Jean-Pierre YBERT , Jean-Yves JACQ , Patrick ELIOT , Laurence HERMANN , Pierre-Yves LETELLIER , Marie-Cécile PELLEGRINI , Stéphanie BROUTEELE , Arnaud THOMAZO , Aude SPINDLER , Delphine GARDYE , Paul-Edouard DE SALINS , Maxime MORVAN , Clémence PIERRON , Léa THOMAZO , Catherine LE CARRER , Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien JAMBET , Laure LE MARÉCHAL , Tiphaine SIRET , Pascal LE LIBOUX , Serge TANGUY , Valérie MAHÉ , Nadia SOUFFOY .

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Marie-Paola BERTRAND-HILLION pouvoir à Aude SPINDLER.

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Stéphanie BROUTEELE désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secrétariat de la DGS **N° 2026.04.004 A**

Rapporteur : Jean-Charles BRUNET

NOTE DE SYNTHESE

Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles,
Par délibération du 29 mars 2026, le Conseil Municipal a approuvé la composition du Conseil d'Administration du CCA comme suit :

- 8 membres élus
- 8 membres nommés par le Maire

En vertu de l'article R.123-8 du même code, les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260409-D202604004A-DE

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou les listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Désignation des membres : 3 listes sont candidates :

Liste « Hennebont Autrement »	Liste « Hennebont à gauche »	Liste « Hennebont un nouvel élan »
1) *Chloé LE THOER*	1) Catherine LE CARRER	1) Pascal LE LIBOUX
2) *Laurence HERMANN*	2) Tiphaine SIRET	2) Nadia SOUFFOY
3) *Marie-Cécile PELLEGRINI*	3) Pierre-Yves LE BOUDEC	3) Valérie MAHE
4) *Guénaëlle LE HIN*	4) Laure LE MARECHAL	4) Serge TANGUY
5) *Léa THOMAZO*	5) Julien JAMBET	5)
6) *Aude SPINDLER*	6)	6)
7) *Clémence PIERRON*	7)	7)
8) *Patrick ELIOT*	8)	8)
9) *Xavier POUREAU*		
10)*Paul-Edouard DE SALINS*		

Les bulletins de vote afférents sont remis aux Conseillers Municipaux.
Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33
Bulletins blancs et nuls (*à déduire*)	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	33
Majorité absolue*	17

** Majorité absolue :*
-suffrages exprimés paires = (suffrages exprimés /2) +1
- suffrages exprimés impaires = (suffrages exprimés +1) /2

Résultats obtenus :

- Liste « Hennebont autrement » : 24 voix
- Liste « Hennebont à gauche » : 5 voix
- Liste « Hennebont un nouvel élan » : 4 voix

Détermination du quotient électoral **QE** : (nombre de suffrages exprimés **SE**) / (nombre de sièges à pourvoir (**S**) soit : **SE/S = QE**

*Restes : suffrages exprimés **(SE)** - (nombre de sièges obtenus **(N)** X Quotient électoral **(QE)**) soit : **SE – (N x QE) = Reste**

Listes	(R)	(N)	Reste*	Nombre de sièges attribués au plus fort reste * 1er tour	Reste*	Nombre de sièges attribués au plus fort reste * 2ème tour	Résultats final
Hennebont autrement	24	5	3.375	1	3.375	1	6
Hennebont à gauche	5	1	0.875	0	0.875	1	1
Hennebont un nouvel élan	4	0	4	1	-0.125	0	1

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260409-D202604004A-DE

** sièges attribués après 2 calculs d'attribution au plus fort reste

La répartition des sièges est donc la suivante :

- Au titre de la liste « Hennebont autrement » : 6 sièges
- Au titre de la liste « Hennebont à gauche » : 1 siège
- Au titre de la liste « Hennebont un nouvel élan » : 1 siège

Les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le Maire conformément à l'article L.2121-21 du CGCT.

DISPOSITIF DE LA DELIBERATION

Vu l'article L.2121-21 du Code général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.123-6 et R.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération n° D202603005 du 29 mars 2026, relative à la fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ **PROCLAME** élus membres du Conseil d'Administration du CCAS :

Liste « Hennebont Autrement »	Liste « Hennebont à gauche »	Liste « Hennebont un nouvel élan »
Chloé LE THOER Laurence HERMANN Marie-Cécile PELLEGRINI Guénaëlle LE HIN Léa THOMAZO Aude SPINDLER	Catherine LE CARRER	Pascal LE LIBOUX

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

MAIRIE HENNEBONT MORBIHAN

Jean-Charles BRUNET

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr